

pondit moins que dans des bâtisses moins anciennes. Telles étaient, telles sont cependant les raisons que les partisans du renouvellement des bâtisses mettent en avant. Ils disent : la reine refusera de pondre dans les vieilles bâtisses, ou elle y pondra moins, et les abeilles qui y naîtront seront plus petites, n'ayant pas eu assez de place pour s'y développer.—Tout cela n'existe que dans l'imagination de ces vieux apiculteurs. L'expérience a prouvé que la reine pondra autant et que les abeilles coloront aussi grosses dans une vieille bâtisse que dans une nouvelle.

Ayons donc le plus grand soin des bâtisses ; sachons qu'elles sont la fortune de l'apiculteur. Tant qu'elles ne sont pas pourries, elles peuvent servir. Si nous en voyons au sortir de l'hiver qui soient blanches de moisissure, ne les brisons pas, donnons-les à nettoyer à une forte colonie ; elles nous rendront encore de longs et précieux services.

## P E D A G O G I E

### Exercice de mémoire

#### LA FOURMI ET L'ABEILLE

A jeun, le corps tout transi,  
Et pour cause,  
Un jour d'hiver, la fourmi,  
Près d'une ruche bien close,  
Rôdait pleine de souci.  
Une abeille vigilante  
L'aperçoit et se présente.  
—Que viens-tu chercher ici ?  
Lui dit-elle.— Hélas ! ma chère,  
Ne soyez pas en colère ;  
Le fais in, mon ennemi,  
A détruit ma fourmilière :  
Mon magasin est tari,  
Tous mes parents ont péri  
D'un faim, de froid, de misère ;  
J'allais succomber aussi,  
Quand du palais que voici,  
L'aspect m'a donné courage :  
Je le savais bien garni  
De ce bon miel, votre ouvrage ;  
J'ai fait effort, j'ai fini  
Par arriver sans dommage.  
Oh ! moi suis-je dit, ma sœur  
Est fille laborieuse,  
Elle est riche et généreuse,  
Elle plaindra mon malheur ;  
Oui, tout mon espoir repose  
Dans la bonté de son cœur.  
Je demande peu de chose ;  
Mais j'ai faim, j'ai froid, ma sœur !  
—Oh ! oh ! répondit l'abeille,  
Vous discourez à merveille ;  
Mais vers la fin de l'été,  
La cigale m'a conté  
Que vous avez rejeté  
Une demande pareille.....  
—Quoi ! vous savez ?— Mon Dieu, oui,  
La cigale est mon amie ;  
Que feriez-vous, je vous prie,  
Si, comme vous, aujourd'hui  
J'étais insensible et fière,  
Si j'allais vous inviter  
A promener, ou chanter ?  
Mais, rassurez-vous, ma chère,  
Entrez, mangez à loisir,  
Usez-en comme du vôtre ;  
Et surtout, pour l'avenir,  
Apprenez à compatir  
A la misère d'un autre.

DE JESSIEU.

### Renvoyer l'enfant récalcitrant de l'école, ou le mettre à la porte de la classe.

Je pars de cette donnée : l'instituteur et l'institutrice étant, à l'école, les suppléants des pères, mères et tuteurs, je me demande quel est le véritable devoir des instituteurs et des institutrices à l'égard des enfants mal élevés et dont le caractère malveillant trouble l'enseignement de l'école comme il trouble la paix intérieure sous le toit paternel.

C'est de faire mieux que pères, mères et tuteurs ; c'est de vaincre les difficultés que présente la première éducation de leurs enfants ou pupilles.

Qu'arriverait-il si, à chaque incartade, l'homme du peuple, qui n'a pas étudié l'art de conduire les enfants, ne trouvait dans son autorité paternelle d'autre ressource que de mettre son fils à la porte ? Se conduirait-il mieux à la rue et rentrerait-il corrigé ? Evidemment non. C'est le contraire qui arriverait. Mais l'homme du peuple ne fait pas cela. Le plus souvent, il jure, il tempête, il bat son enfant et l'avilit au lieu de le corriger. Lorsqu'il est fort en colère, il jette son fils à la porte. Dans l'un et dans l'autre cas, il lui fait plus de mal que de bien. Supposons même que les parents mettent fréquemment leur enfant à la porte, lorsqu'il se conduit mal : est-il rationnel que les éducateurs fassent comme eux ?...

Je reconnais que tout le monde doit reconnaître que l'instituteur le plus pédagogue se trouve parfois dans des positions extrêmement difficiles : Voici par exemple, un enfant qui ne semble se plaire que dans les mauvaises actions, qui reçoit en ricanant les remontrances paternelles de son maître, n'en tient aucun compte, trouble constamment l'ordre de la classe et empêche les autres enfants de recevoir l'instruction nécessaire. Dans ces cas exceptionnels il faut bien recourir aux voies légales, sauf à prévenir les parents du renvoi de leur enfant et à user près d'eux de tous les moyens propres à ramener l'élève à de meilleurs sentiments.

Donc, l'expulsion de l'école est parfois une nécessité ; mais le mettre à la porte de la classe, je ne le ferais jamais. Ou l'enfant est susceptible d'amendement ou il ne l'est pas. Celui auquel on inflige, devant ses condisciples, l'humiliation d'être expulsé de la classe, ne fût-ce que momentanément, ne verra pas dans cette punition un acte paternel de la part de son maître, et le moyen disciplinaire n'exercera aucune influence salutaire sur lui. S'il s'agit d'un enfant incorrigible, on use du moyen extrême.

Envisageons la question au point de vue pédagogique :

Par la même raison qu'il est préférable pour nous de faire amputer une articulation ou un membre, que de voir tout le corps emporté par une gangène, il vaut mieux sacrifier une brebis galeuse que de compromettre l'avenir de tout un troupeau.

Mais avant de songer à l'amputation, il est indispensable de s'assurer si le mal est réellement incurable, si l'on a épuisé tous les remèdes que fournissent la nature et la science. Agir autrement, c'est mutiler inutilement un corps humain, c'est lui infliger une souffrance cruelle, souvent même causer la mort du malade.

Je crois que l'analogie est saisissable.

L'instituteur qui use trop promptement du renvoi d'un élève ou de la mise à la porte comme moyen disciplinaire, fait aussi plus de mal que de bien à l'enfant :

- 1° L'élève néglige son instruction ;
- 2° Au lieu de retourner chez lui où l'attend une correction brutale, il court les rues et ne fait rien de bon ;
- 3° Loin de songer à mieux se conduire, il trouve plaisir à se faire expulser de la classe, afin de s'adonner à sa vie vagabonde ;
- 4° Si le maître fait rapport aux parents, l'enfant encourt